



CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Session ordinaire 2010-2011

CC/vg

Commission de la Culture

Procès-verbal de la réunion du 24 juin 2011

ORDRE DU JOUR :

1. Adoption des projets de procès-verbal des réunions du 28 mars 2011 et du 24 mai 2011
2. Informations par Madame la Ministre de la Culture sur l'état d'avancement des négociations entre la Philharmonie et l'Orchestre Philharmonique du Luxembourg (OPL)

*

Présents : M. Claude Adam, M. Marc Angel, Mme Anne Brasseur, Mme Marie-Josée Frank, M. Fernand Kartheiser, Mme Martine Mergen, Mme Lydie Polfer, M. Ben Scheuer, M. Marc Spautz, M. Lucien Thiel remplaçant M. Marc Lies

Mme Octavie Modert, Ministre de la Culture
M. Matthias Naske, de la Philharmonie Luxembourg
Mme Caroline Guezennec, de l'Administration parlementaire

Excusé : M. Marc Lies

*

Présidence : Mme Martine Mergen, Présidente de la Commission

*

1. **Adoption des projets de procès-verbaux des réunions du 28 mars 2011 et du 24 mai 2011**

Les projets de procès-verbaux des réunions du 28 mars 2011 et du 24 mai 2011 sont adoptés.

2. Informations par Madame la Ministre de la Culture sur l'état d'avancement des négociations entre la Philharmonie et l'Orchestre Philharmonique du Luxembourg (OPL)

Cette entrevue s'inscrit dans la suite de la réunion du 2 août 2010, au cours de laquelle Mme la Ministre avait exposé les conclusions du rapport d'expertise commandité par le Ministère de la Culture en vue d'explorer la création de synergies entre l'Orchestre Philharmonique du Luxembourg (« OPL ») et la Philharmonie.

Suite à l'étude des deux experts, MM. Martijn Sanders et Laurent Bayle, il avait été décidé d'intégrer l'OPL et la Philharmonie dans une structure juridique unique. Cette intégration devait être préparée au cours d'une phase transitoire de 12 à 18 mois, pilotée par M. Matthias Naske, directeur général de la Philharmonie. Pour les détails des décisions, il est prié de se référer au procès-verbal de la réunion du 2 août 2010.

Mme la Ministre rappelle brièvement l'objet de la présente réunion qui consiste à informer les membres de la Commission de la Culture sur l'état d'avancement du rapprochement des deux structures.

Les négociations en vue d'une nouvelle convention collective ont désormais mené à la conclusion d'une nouvelle convention collective pour les musiciens de l'OPL et pour le personnel administratif et technique de l'OPL et de la Philharmonie. Présentée vendredi 17 juin dernier à l'ensemble du personnel, la convention collective a été adoptée par une large majorité le lundi 20 juin 2011. Ce vote représente une étape importante dans le processus en cours et permet à présent d'enclencher la procédure législative nécessaire à la création de la nouvelle entité commune.

Mme la Ministre souligne que la décision de faire fusionner les deux structures était motivée essentiellement par la volonté de créer de nouvelles synergies à la fois au niveau de la communication et du marketing ainsi qu'au niveau de la programmation, de la qualité et de l'organisation interne. Un groupe d'accompagnement, composé paritairement de membres de chacun des deux conseils d'administration ainsi que de représentants du Gouvernement, a été chargé de mener avec M. Matthias Naske une mission préparatoire pour arriver à une nouvelle forme juridique et administrative regroupant les deux entités juridiques actuellement existantes. Par ailleurs, afin de préparer l'opération de fusion, M. Stefan Rosu a été embauché en tant qu'administrateur général intérimaire de l'OPL pour un an. Pour de plus amples informations concernant les négociations entre les deux structures, il est prié de se référer au Communiqué de presse émis par le Ministère de la Culture (cf. Annexe 1).

M. Matthias Naske poursuit la réunion par une présentation PowerPoint retraçant l'historique et le calendrier des travaux préparatifs à la fusion, ainsi que les missions du groupe d'accompagnement qui consistent essentiellement à mener les discussions et les négociations nécessaires à la création de la nouvelle structure. Ainsi les travaux menés par le groupe se concentrent essentiellement sur les trois thèmes suivants : négociation d'un nouveau contrat collectif, adaptation de toutes les obligations contractuelles existantes et réorganisation interne (impliquant la mise en place d'un nouvel organigramme).

A l'issue de la présentation, chacun des députés présents reçoit une copie papier du document PowerPoint. Il est précisé qu'en raison du caractère confidentiel de ce document, celui-ci ne sera pas annexé au procès-verbal.

Echange de vues

De l'échange de vues subséquent, il y a lieu de retenir les éléments suivants :

- La nouvelle convention collective sera signée dans un premier temps par les représentants de la Fondation Henri Pensis. Dans un second temps, ce sera la nouvelle entité juridique, issue de la fusion, qui sera partie à la convention.
- Les employés des deux structures seront globalement intégrés dans la nouvelle structure, ce qui portera leur nombre à 165 (98 musiciens et 67 employés répartis dans la direction générale et les départements artistique, administratif, production, ressources humaines, communication et marketing, vente et services clients et technique). M. Olivier Frank, l'ancien directeur artistique de l'OPL, a été nommé directeur de l'Institut Pierre-Werner, suite au départ de M. Mario Hirsch. Le nombre d'employés reste donc pour ainsi dire inchangé. Le maintien des deux structures actuellement existantes aurait toutefois nécessité des embauches supplémentaires pour des postes administratifs du côté de l'OPL.
- Le contrat d'Emmanuel Krivine peut être considéré comme généreux dans le sens où le contrat lui octroyait le droit d'intervenir dans le management de l'OPL. Cette disposition, qui deviendra superflue avec la nouvelle organisation, ne sera pas reconduite. Du point de vue de la rémunération du directeur musical, Mme la Ministre souligne que celle-ci est en phase avec les niveaux de rémunération généralement pratiqués pour ce type de poste.
- L'objectif principal du rapprochement était de créer des synergies et d'améliorer la qualité et l'efficacité, et non pas de réaliser des économies. Or il s'avère que les coûts de fonctionnement seront rationalisés par l'opération de fusion.
- L'efficacité pourra être améliorée à travers une approche plus flexible : L'OPL pourra certes se produire dans sa formation complète, mais de plus petites formations pourront également réaliser des productions sur mesure de façon décentralisée et s'adressant à des publics différents. La programmation devra tenir compte du potentiel du marché et de la demande du public.
- Il est précisé que la Philharmonie n'organise pas de concerts pendant le Festival de Wiltz. En revanche, en ce qui concerne la programmation du Festival d'Echternach, il est difficile pour la Philharmonie de tenir compte de celle-ci, en raison de la durée de ce festival. Il convient de rappeler par ailleurs que certains concerts du Festival d'Echternach sont programmés à la Philharmonie. M. Matthias Naske souligne que la coopération entre la Philharmonie et les deux festivals est excellente et qu'il est important que toutes ces manifestations continuent à exister en parallèle.
- En ce qui concerne l'intégration de musiciens nationaux dans l'OPL, il y a lieu de noter que de nombreux candidats potentiels optent pour une carrière dans l'enseignement ou à l'étranger (cf. Procès-verbal de la réunion du 2 août 2010). Par ailleurs, la proportion entre musiciens nationaux et étrangers dans l'OPL est équivalente à celle qui existe dans d'autres orchestres philharmoniques. Enfin il y a lieu de relever les multiples initiatives prises ces derniers temps visant notamment à améliorer la collaboration avec les conservatoires, qui sont incités à créer des classes d'orchestre.
- De nombreux opéras disposent de leur propre orchestre, en revanche le regroupement d'une salle de concert et d'un orchestre philharmonique est exceptionnel.
- Concernant la billetterie, M. Matthias Naske souligne qu'une billetterie interne présente l'avantage de créer un contact direct avec la clientèle et de pouvoir lui offrir ainsi un service personnalisé.

De plus, la Philharmonie a effectué d'importants investissements en formation afin d'être en mesure d'offrir un service qualitatif qui lui a d'ailleurs permis de reprendre la billetterie de l'OPL. Toutefois la billetterie centrale est importante et il faut améliorer la collaboration avec celle-ci.

Luxembourg, le 27 juin 2011

La secrétaire,
Carole Closener

La Présidente,
Martine Mergen

Annexe 1 : Communiqué (24.06.2011) : Négociations entre l'Orchestre Philharmonique du Luxembourg et la Philharmonie

Communiqué (24.06.2011) Négociations entre l'Orchestre Philharmonique du Luxembourg et la Philharmonie

Suite à la décision de la ministre de la Culture Octavie Modert de faire démarrer les travaux en vue d'une structure juridique unique pour la Fondation Henri Pensis gérant l'Orchestre Philharmonique du Luxembourg OPL, et l'Établissement public Salle de Concerts Grande-Duchesse Joséphine-Charlotte gérant la Philharmonie, un groupe d'accompagnement représentatif des deux institutions^[1] a été mis en place le 24 septembre 2010 par lettre ministérielle. Les missions de ce groupe sont e.a. de mener les discussions et négociations nécessaires pour arriver, à terme, à une intégration de l'OPL et de la Philharmonie dans une seule structure juridique.

Des négociations en vue d'une nouvelle convention collective ont désormais mené à la conclusion d'une nouvelle convention collective pour les musiciens de l'Orchestre et pour le personnel administratif et technique de l'OPL et de la Philharmonie. Présentée vendredi 17 juin dernier à l'ensemble du personnel, la convention collective a été adoptée par une large majorité le lundi 20 juin. Ce vote représente une étape importante dans le processus en cours et permet à présent d'enclencher la procédure législative nécessaire à la création de cette nouvelle entité commune.

Le travail accompli au cours des derniers mois par le groupe d'accompagnement, conjointement avec les délégations du personnel des deux entités actuelles, ainsi que l'évolution de la nouvelle organisation, ont été présentés aujourd'hui, 24 juin 2011, à la Commission de la Culture de la Chambre des députés.

La décision de négocier un nouveau contrat collectif avait été motivée par la volonté de mieux positionner l'OPL sur la scène nationale et internationale en tant qu'ambassadeur culturel du Luxembourg.

C'est ainsi que le nouveau contrat collectif donnera plus de flexibilité à l'Orchestre: le champ d'activité des musiciens peut à présent inclure, outre les tâches en formation orchestrale, le travail en petite formation aussi bien que dans le domaine pédagogique. Cette plus grande flexibilité ira de pair avec une uniformisation de la grille de salaire du personnel administratif et technique de l'OPL et de la Philharmonie, ainsi qu'avec l'adoption du comptage individuel des services prestés par les musiciens. L'intégration des activités non musicales de l'Orchestre dans les opérations de la Philharmonie permettra de redéfinir les domaines de compétences du chef d'orchestre et directeur musical Emmanuel Krivine dans le nouvel organigramme.

Les activités de la nouvelle entité juridique qui sera créée seront subdivisées en deux ensembles distincts mais intimement liés – à savoir la Philharmonie et l'Orchestre. La nouvelle structure permettra d'opérer des synergies dynamiques à la fois sur le plan national, régional et international. Du point de vue artistique, de nouvelles opportunités seront utilisées au niveau de la planification pour optimiser à la fois la programmation de la Philharmonie et de l'OPL.

De façon générale, de nombreuses synergies seront désormais rendues possibles à la fois au niveau de la communication et du marketing ainsi que de la programmation et de l'organisation interne notamment ; de telles optimisations ne peuvent être réalisées qu'au sein d'une seule structure juridique et directionnelle.

La nouvelle organisation, subdivisée en 6 départements, placée sous l'autorité d'un conseil d'administration unique, sera dirigée par un directeur général et son adjoint.

Le ministère de la Culture va entamer l'élaboration d'un projet de loi permettant d'accueillir l'OPL et la Philharmonie au sein d'un même établissement public.

^[1] Le groupe est composé des membres suivants: MM. Pierre Ahlborn, membre du Conseil d'administration de la Fondation Henri Pensis, Guy Dockendorf, membre des deux Conseils d'administration représentant le ministère de la Culture; Marcel Gross, membre du Conseil d'administration de la Fondation Henri Pensis, Jean-Marie Haensel, membre du Conseil d'administration de l'Établissement public Salle de concerts Grande-Duchesse Joséphine-Charlotte, Matthias Naske, directeur général de l'Établissement public Salle de concerts Grande-Duchesse Joséphine-Charlotte, et Arno Schleich, membre du Conseil d'administration de l'Établissement public Salle de concerts Grande-Duchesse Joséphine-Charlotte. Le groupe est présidé par M. Guy Dockendorf et coprésidé par M. Marcel Gross. Il a été assisté par Mme Anne Hoffmann du ministère de la Culture, M. Stefan Rosu de l'OPL, M. Carl Adalsteinsson et Mme Johanna Moeslinger de la Philharmonie.

Communiqué par le ministère de la Culture